

PROVENCE

Sur la colline des Vaudrans, l'antenne-relais en procès

MARSEILLE

Une antenne-relais a fait son apparition sur la colline des Vaudrans aux Trois-Lucs. Le service de l'urbanisme a dressé un PV d'infraction à l'encontre de Bouygues pour son positionnement non conforme. Des riverains et le CIQ réclament son retrait.

On ne peut pas la rater avec son esthétique de missile dressée au-dessus des beaux pins d'Alep. Même en vert-de-gris, elle n'est pas discrète. Haute de 21m, l'antenne exploitée par Bouygues jouit d'une servitude de réseau en limite d'espace boisé classé. Son fût large comme une éolienne renferme 3 antennes de 800 à 2600 Mhz et un faisceau hertzien. « On avait protesté en 2017, on croyait que l'affaire était réglée et ils sont passés à l'action pendant le confinement », ne décolère pas la présidente du CIQ L'Eure-Les Rampals, Régine Salsano. « Ils ne pouvaient pas la mettre à un endroit haut du cimetière ? Personne se serait plaint, même pas les morts. »

L'opérateur avait bénéficié en juillet 2017 d'une autorisation tacite de la Ville, propriétaire de la parcelle qui, devant le raffût l'a retirée, estimant que « l'installation d'un mât de radiotélé-



L'antenne culmine au sommet de la colline des Vaudrans, au milieu d'un espace boisé classé taillé avec une servitude de radiotéléphonie. PHOTO DE

phonie de 21 m de haut modifie par son importante émergence les perspectives paysagères du site et ne s'insère pas par son aspect dans le tissu environnant ». Bouygues a fait annuler l'arrêt d'opposition en mars dernier. « Vu l'absence de réponse du bénéficiaire dans le délai imparti » avait inexactement motivé la Ville.

« On dirait une cheminée d'usine ! »

Sans attendre l'expiration des voies de recours, l'opérateur a planté l'antenne. Trop à l'Est de plusieurs dizaines de

mètres... Chauffée par une pétition des riverains et du CIQ, la mairie a fini par envoyer un contrôleur : « Cette visite nous a permis de conclure à l'existence d'une infraction : l'antenne n'est pas positionnée à l'endroit prévu par l'autorisation, mais n'est cependant pas en espace boisé classé. Une nouvelle autorisation devra être déposée par l'opérateur », écrit la division « Technique Infractions » (sic) qui a transmis au parquet.

« On ne voit qu'elle. On dirait une cheminée d'usine ! », peste un voisin pas rassuré non plus par l'exposition aux ondes.

« Bouygues n'a fait aucun effort pour préserver ce cadre végétal classé, et en plus ils l'ont mal positionnée et ont coupé des arbres en catimini. » Il a fait venir entre les deux tours le maire de secteur Julien Ravier et la députée Boyer. « Ils découvriraient. On aurait dit qu'ils venaient de Mars ! » Pour son avocat, M^r Benjamin Hachem, « même si Bouygues se fiche bien de payer une contravention, du fait de cette infraction pénale, ce n'est pas régularisable. Nous nous battons pour la remise en l'état des lieux ».

D.C.